

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°33 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 14 au 20 novembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 20 novembre 2016, au moins 343 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	6
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	7
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	7
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	8
<i>I.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	8
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE</i>	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE</i>	10
<i>II.3. DES ATTAQUES ARMEES</i>	10
<i>II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	11
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSPI : *Bataillon Spécial pour la Protection des Institutions*

CNDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie*

CNTB : *Commission Nationale de Terre et autres Biens*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DDH : *Défenseurs des Droits de l'Homme*

EAC : *East Africa Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EP : *Ecole Primaire*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FDN : *Force de Défense nationale*

FMI : *Fond Monétaire International*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PIB : *Produit Intérieure Brut*

PJ : *Police Judiciaire*

PM : *Police Militaire*

PNB : *Police Nationale du Burundi*

RPA : *Radio Publique Africaine*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

VQ : *Vol Qualifié*

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 14 personnes ont été tuées, au moins 5 cas de torture, au moins 10 personnes ont été portées disparues et au moins 23 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le phénomène de cadavres est aussi souligné dans ce bulletin avec 6 cadavres relevés par la Ligue Iteka.

Le bulletin revient sur le phénomène de suicide, le harcèlement et assassinat des militaires ex-FAB qui ne cessent d'être signalés dans le pays. Ces derniers sont ciblés par des attaques armées et des arrestations arbitraires qui inquiètent les victimes et les observateurs.

Des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La situation sécuritaire précaire se caractérise par des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Ils arrêtent, torturent, tuent des citoyens et font payer des contributions forcées au profit de leur parti politique, dans l'impunité totale. Certains citoyens sont contraints de fuir le pays par crainte d'être tués, d'autres désertent leurs ménages suite à la famine causée non seulement par la sécheresse mais aussi et surtout par l'enfermement et l'isolement du pays par ses responsables, préoccupés par leurs intérêts personnels.

Le PAM estime à au moins 3 millions de burundais en besoin d'assistance alimentaire, l'année prochaine. Les enfants de 6 mois à 5 ans sont menacés de malnutrition, regrette cette organisme des Nations Unies.

Le bulletin émet des recommandations qui sont dirigés à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un jeune élève tué en commune Gihanga, province Bubanza

Un jeune élève prénommé Faustin a été tué dans la nuit du dimanche 20 novembre 2016 au village V de la commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, la victime a succombé à la suite de tortures que des jeunes Imbonerakure de sa localité lui ont infligées. Le jeune élève étaient avec ses deux amis lorsque un groupe d'au moins 7 jeunes Imbonerakure les ont interceptés à la 4^{ème} avenue du village V, précisent nos sources. Au moment où ses deux amis ont réussi à prendre fuite, Faustin a été attrapé et a subi des séances de tortures graves qui ont entraîné sa mort, le lendemain. Parmi les présumés auteurs du crime, les témoins sur place dénoncent un certain Claude chef des Imbonerakure et un certain Jean Bosco qui serait chef de secteur. Les habitants de la 4^{ème} avenue de ce village, en colère, voulaient se faire justice contre ces Imbonerakure n'eut été l'intervention de la police qui les a protégés. La même source nous informe que ces Imbonerakure ont été conduits à la brigade de Gihanga dans le but, non pas de les punir mais de les protéger contre la colère populaire. La population craint au contraire des arrestations d'innocents qui pourraient suivre ces incidents.

Un militaire tué en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un militaire de grade de Caporal, le nommé Prime Nkengurutse, du 22^{ème} bataillon blindé en province de Gitega, a été tué dans la soirée du 19 novembre 2016, sur la rue Nyavyamo située dans le quartier IV de la

zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa. Selon le porte-parole de la PNB, Pierre Nkurikiye, ce militaire originaire de la province Muramvya, a été fusillé lorsqu'il était allé acheter des unités de recharge téléphonique à une boutique. La même source indique que la victime était en congé qui avait pris fin le 17 novembre 2016 mais qu'elle n'avait pas encore rejoint son service. Comme d'ordinaire, la police dit avoir commencé les enquêtes pour identifier l'auteur du crime et punir celui-ci conformément à la loi. Des informations fournies par ses collègues accusent le SNR d'être derrière ce crime. La victime était sur la liste des militaires poursuivis par le SNR et était accusé de dénoncer les plans d'exécutions qui se préparaient en direction des camarades ex-FAB, révèlent nos sources. Ces mêmes sources nous indiquent que contrairement à ce que le porte-parole de la police a confié aux médias, le Caporal travaillait depuis un certain temps comme chauffeur à la BSPI et avait été dernièrement incarcéré pour avoir cogné un pot de fleurs à la présidence de la république.

Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Une personne du nom de Casimir Ntibagirirwa, âgé de 60 ans, a été tuée en date du 13 novembre 2016 sur la colline Migozi, zone Gahabura, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, des jeunes de la ligue Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, sont les auteurs de ce crime et l'ont accusé de sorcellerie. Ils l'ont d'abord découpé à la machette avant de l'achever à la grenade. Des assassinats similaires sont enregistrés dans cette province et les auteurs restent impunis, selon des témoins sur place.

Un prisonnier membre du parti MSD mort empoisonné dans la prison centrale de Mpimba

Jean Claude Nduwayezu, un membre du parti MSD, est mort empoisonné le 17 novembre 2016, dans la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, la victime a été empoisonnée, par deux jeunes Imbonerakure, connus sous les noms de Birari et Makata, transférés à cette prison de Mpimba pour la mission d'empoisonner les prisonniers connus pour être des opposants politiques. Les mêmes sources indiquent qu'après avoir été empoisonné à l'aide d'un acide mis dans une limonade, la santé de Jean Claude Nduwayezu, s'est détériorée au jour le jour. Il a demandé d'aller se faire soigner dans les hôpitaux spécialisés à l'extérieur de la prison mais le directeur de la prison lui a refusé l'autorisation. Ce n'est qu'après avoir vu que Jean Claude Nduwayezu, était au point de mourir que le directeur de la prison a eu peur et l'a autorisé à se rendre à l'hôpital prince régent Charles où il a rendu son âme. Le directeur de la prison centrale de Mpimba a été responsable de cette assassinat, car il est la seule personne qui pouvait le secourir, selon le principe « qui peut n'empêche pêche ». Selon le porte-parole du parti MSD, Epitace Nshimirimana, c'est un plan du CNDD-FDD d'éliminer les membres du MSD car cette victime s'ajoute aux autres détenus du MSD tués dans ce genre de circonstance, en l'occurrence Bienvenu Busuguru. La victime avait été arrêtée le 8 mars 2014, lors des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza,

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Enlèvement d'une personne sur la colline Nyagikaranka, zone Mutobo, commune Mukike, province Bujumbura rural.

En date du 20 novembre 2016, sur la colline Nyagikaranka, zone Mutobo, commune Mukike, province Bujumbura rural, vers 13 heures 15 minutes, le nommé Timothée Ntirubaruto, a été enlevé et embarqué dans un pick-up militaire du camp Mujejuru. Il a été accusé de n'avoir pas participé à la fête dédiée au combattant. Sa famille n'a plus de ses nouvelles et craint pour sa sécurité.

Une personne enlevée et portée disparue en commune et province Muramvya

Georges Ngendakuriyo, directeur de l'école paramédicale de Muramvya, a été enlevé et porté disparu depuis le 15 novembre 2016. Selon des sources de sa famille, Georges Ngendakuriyo, avait quitté son

domicile le matin en direction de son service et avait indiqué avoir peur pour sa sécurité. Depuis ce jour, la famille ignore la destination et le sort que les ravisseurs ont réservé à la victime.

Un militaire ex-FAB arrêté puis porté disparu en province Bururi

En date du 15 novembre 2016, Onesphore Nkunzimana, ex-FAB et chauffeur du projet CPVVI en province Bururi, a été arrêté sur ordre du Médecin provincial à Bururi. Selon des témoins, la victime a été conduite par des Imbonerakure et des agents du SNR à une destination inconnue. Des sources sur place disent que les Imbonerakure conduisent des présumés opposants politiques arrêtés dans la forêt de la Kibira où ils les torturent, les tuent et les enterrent. La famille de la victime dit ne pas avoir de ses nouvelles et craignent qu'elle soit déjà exécutée.

Sept personnes enlevées en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Sept personnes ont été enlevées le 16 novembre 2016, sur la colline Kinyinya I et II, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces personnes ont été kidnappées par un groupe d'hommes armés non identifiés, habillés en tenue militaire qui ont volé de l'argent et des biens dans des boutiques et des ménages de la place. Ces mêmes sources précisent que ce groupe armé n'a tiré aucune balle et qu'il a profité d'une nuit fortement pluvieuse. Les militaires et policiers sont intervenus quand ces hommes étaient déjà partis. Parmi les 7 personnes enlevées, 2 ont été relâchées par la suite et mises au cachot de la brigade à Gatumba. Celles qui sont restées en otage sont Séverin (boutiquier), Jarou Ndungutse, Nestor Kaba (écolier), Kaba frère de Nestor et Nikoyagize (conducteur de charrette).

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Un prisonnier torturé en province Muramvya

Un prisonnier du nom d'Emmanuel Ntaconayigize, connu sous le sobriquet de Démocrate, a été victime de torture en date du 17 novembre 2016. Selon des témoins, le prisonnier était autorisé vers 9 heures d'aller se faire soigner à l'hôpital de Muramvya, avec escorte de la police pénitentiaire. En cours de chemin, il a été détourné par le commissaire Télésphore Manirambona qui l'a conduit au commissariat de police à Muramvya où il a été torturé et blessé. Il l'a accusé injustement de vouloir prendre fuite, selon des sources au commissariat de police. D'autres sources indiquent qu'il a été victime de posséder sans autorisation un téléphone portable dans la prison. Il est retourné à la prison en état de souffrance, ce qui a révolté ses camarades. Un climat de tension et de révolte s'est momentanément installé dans la prison centrale de Muramvya. La personne concernée est connue comme un prisonnier d'opinion arrêtée pour la simple raison qu'elle critiquait le pouvoir du CNDD-FDD sur les medias indépendant et surtout dans l'émission Kabizi de la RPA avant sa destruction.

Un policier arrêté et torturé en province Kayanza

Charles Ntwaramiheto, un policier ex-FAB, du commissariat de police en province Kayanza, a été arrêté et torturé en date du 18 novembre 2016 par un policier du nom de Felix Gahitira qui agissait sous les ordres du commissaire de police en province de Kayanza, le nommé Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, tout a commencé sur un prétexte en rapport avec un fusil de type pistolet que Charles Ntwaramiheto avait reçu de son commissariat à Bujumbura. Le commissaire de police à Kayanza voulait que ce pistolet lui soit remis, ce que Charles Ntwaramiheto avait refusé car la décharge devrait se faire au commissariat de police de Bujumbura qu'il lui avait remis cette arme. Le policier a ainsi été arrêté, torturé et conduit au cachot du SNR en province Kayanza où il reste jusqu'à ce jour. En réalité, estiment ses collègues, le policier est victime du plan d'arrestation et séquestration de tout ex-FAB, soupçonné d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Un colonel ex-FAB arrêté et torturé en Mairie de Bujumbura

Le colonel Dieudonné Dushimagize, alias Gangi, un ex- FAB et n°2 de la PM en charge de renseignement dans l'armée, a été arrêté en date du 18 novembre 2016, à l'Etat-Major Général de la FDN. Des sources sur place indiquent qu'il a d'abord été emprisonné dans le cachot de la PM puis, conduit au cachot du SNR où il est détenu et torturé. Les mêmes sources précisent que son arrestation est le fruit d'un montage fomenté autour d'un chauffeur à l'Etat-major qui se serait fait attraper en possession de deux fusils de type pistolet. Ce chauffeur en état d'arrestation aurait accusé le Colonel Dieudonné Dushimagize, comme propriétaire de ces armes. Il est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Le colonel est en réalité victime d'un plan d'arrestation de tout militaire ex-FAB soupçonné être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, confirment les collègues interrogés.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Arrestation d'une personne sur la colline Buhina, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 19 novembre 2016, sur la colline Buhina, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, une personne surnommée Gisiga, a été arrêtée par des Imbonerakure accompagné par un agent du SNR du nom de Jo Dassin. La même source indique que Gisiga était un motard et membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. Il a été accusé d'avoir participé à la tuerie l'année passée du président du parti CNDD-FDD en commune Kanyosha.

Deux membres du parti CNDD aile de Léonard Nyangoma arrêtés en province Makamba

Élysée Niyungeko, âgé de 53 ans, originaire de la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, Thomas Manirambona, âgé de 38 ans, professeur à l' ECOFO Biniganyi en commune Nyanza-lac, province Makamba, tous membres du parti CNDD de Leonard Nyangoma, en exil, ont été victimes d'arrestation arbitraire orchestrées par des responsables administratifs en collaboration avec le SNR et les jeunes de la ligue Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD. Selon des informations qui nous sont parvenues durant cette semaine, le premier a été arrêté par le responsable de SNR en commune Nyanza-lac, en date du 23 septembre 2016 accusé d'attente à la sécurité intérieure de l'État. Il a été par la suite transféré à la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura le 7 novembre 2016, après avoir passé presque deux mois au cachot du parquet de Makamba.

Le deuxième a été arrêté par la police le 12 septembre 2016. Il a été lui aussi accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État. Le chef de colline et le chef de la ligue des jeunes Imbonerakure de la colline Biniganyi, en commune Nyanza-lac, avaient injustement accusé Thomas Manirambona d'outrage au chef de l'Etat. Le parquet de la république en province Makamba avait estimé l'accusation non fondée et l'avait relaxé suite à l'absence de preuves. Sur l'ordre du responsable du SNR à Nyanza-lac, il a été arrêté de nouveau une semaine après sa libération et transféré la même date du 7 novembre 2016 à la prison centrale de Mpimba.

Une personne arbitrairement arrêtée en commune Buhinyuza, province Muyinga

Le nommé Augustin Karenzo, âgé de 34 ans, originaire de la sous colline Gasave, colline Bunywana, commune Buhinyuza, province Muyinga, a été arrêté par les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure en date du 5 novembre 2016, aux environs de 11 heures 30 minutes en zone Rugari, commune Muyinga. Il a été conduit à la position de police de Murama avant d'être remis au patron du SNR Muyinga, Péniel Hatungimana, le 9 novembre 2016. Détenu depuis le 5 novembre 2016, au cachot de la PJ Muyinga, il est

suspecté d'appartenir aux groupes armés pour être simplement en possession d'une photo passeport en tenue policière. La victime a révélé aux observateurs qu'il a été un agent de la police nationale de 2005-2008. Il n'a pas encore comparu devant l'OPJ.

Trois personnes arbitrairement arrêtées en province Ngozi

Les nommés Jérôme Ntawupfabimaze, âgé 18 ans et Fiacre Nininahazwe, âgé de 17 ans, tous originaires de la colline Kiryama, commune Butanganzwa, province de Kayanza, ont été arrêtés dans la matinée du 15 novembre 2016, alors qu'ils avaient passé la nuit chez un ami dans le quartier Kinyami dans la ville de Ngozi. Selon des sources sur place, la police avait opéré ce jour une fouille perquisition dans cette localité. Les victimes ont été conduites et détenues au cachot de la PJ Ngozi. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'était retenue à leur charge.

Lors de cette même fouille perquisition, la police a aussi arrêté Jean de Dieu Mutankana, âgé de 20 ans, originaire de la colline Kinyami, commune et province Ngozi. La victime est également détenue au cachot de la PJ Ngozi et aucune infraction à sa charge n'est marquée dans le registre d'écrou.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Huit cas de détentions illégales en province Rutana

Lors de notre visite effectuée en date du 17 novembre 2016, huit détenus étaient encore au cachot de poste de police en province Rutana alors que les délais réglementaires de la garde à vue étaient largement dépassés. Il s'agissait de Patrice Bayubahe, âgé de 26 ans accusé de viol, Firmin Nicoyitoreye âgé de 17 ans, accusé de V.Q, Seleman Nshimirimana, âgé de 20 ans accusé de V.Q, J.Pierre Ndayegamiye âgé de 27 ans, accusé de V.Q, Melchiade Ngayimpenda âgé de 36 ans, accusé de V.Q, Laurent Hajayandi âgé de 35 ans, accusé de V.Q, Prosper Biroruhore, âgé de 48 ans, accusé de R.C, et Salvator Nibogora, âgé de 17 ans accusé de V.Q.

Une personne illégalement détenue en commune Marangara, province Ngozi

Le nommé Bosco Hitimana, originaire de la colline Renga, commune Marangara, province Ngozi, est au cachot de la PJ depuis le 28 octobre 2016. Lors de notre visite dans ce cachot le 16 novembre 2016, la victime déclarait avoir été arrêtée et directement conduite le 12 octobre 2016 au cachot du poste de police en commune Marangara. Dans le registre d'écrou, il est accusé de viol et son dossier se trouve au niveau du Parquet de la République de Ngozi.

Dans ce même cachot se trouvait aussi François Ntezimana, originaire de la zone Ruzo, commune Giteranyi, province Muyinga mais résidant à Kigarama dans la ville de Ngozi arrêté en date du 31 octobre 2016, par des agents de la police qui l'accusaient de V.Q. Son dossier trainait encore dans les mains d'un O.P.J. le 16 novembre 2016.

1.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Consécutivement à la crise liée au mandat controversé du Président Pierre Nkurunziza, la population est en proie à une crise alimentaire sans précédent. Le pays est classé le premier sur la liste de 25 pays qui produisent le moins de richesses selon le PIB par tête dans le monde entier avec 315.2 dollars, selon le classement du FMI de 2015. La situation s'est certainement détériorée en 2016 avec l'accentuation de la crise, selon un analyste économique.

Avec l'enfermement dans sa coquille, la famine touche des milliers de ménages qui sont contraints de quitter leurs résidences à la recherche de la survie. Au moins 4500 ménages de la province Kirundo ont vidé le lieu depuis août 2016 tandis que plus de 7000 ménages ont besoins d'assistances dans cette même

province, selon les estimations du PAM. Comme le malheur ne vient jamais seul, cette population à la frontière avec le Rwanda, privée de transactions commerciales avec ce pays, s'est heurtée avec un manque de pluie qui a ajouté le mal au mal.

L'enfermement a eu aussi des conséquences néfastes sur la survie alimentaire de la population burundaise qui assiste impuissamment à la montée vertigineuse des prix des denrées de première nécessité.

Selon une étude rendue publique le 17 novembre 2016, le PAM relève 10.826 ménages burundais qui ont déserté leurs domiciles suite à la faim dans les provinces Rutana, Kirundo, Muyinga et Cankuzo et estime environs 3 millions de burundais en besoin d'assistance alimentaire, l'année prochaine. Malgré ces problèmes économiques que le pays est incapable de gérer seul, les dirigeants sont préoccupés par leur maintien au pouvoir et rejettent toute coopération avec les partenaires économiques évoquant « son autosuffisance » et « son indépendance », observe l'analyste ci haut évoqué.

I.6. VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE

Depuis le changement intervenu à la tête de la CNTB, la résolution des conflits fonciers entre les rapatriés et ceux qui sont restés au pays avait pris une allure de revanche. Le Président Sérapion qui venait de remplacer à la tête de cette commission Astère Kana, avait adopté une politique de revanche et non de réconciliation, ce qui avait causé des remous qui ont fait reculer le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza qui mettait en avant son combat pour son 3^{ème} mandat illégal.

Après au moins une année de silence, la CNTB se réveille avec la même politique de Sérapion Bambonanire, selon des sources de cette commission. Elle reprend la chasse à l'homme comme du temps de Sérapion Bambonanire, se lamente notre source.

Deux familles respectivement d'Antoine et de Charles Rugombo, qui résident depuis des années sur la colline de Bugiga, en commune Bukemba, province Rutana, ont été expulsées à la surprise de tous, de leurs propriétés pour céder celles-ci à des rapatriés. En date du 16 novembre 2016, vers 10 heures, la police en compagnie des membres de la CNTB ont surgi sur cette colline pour contraindre les deux familles à vider les lieux en faveur de deux autres familles rapatriées de Charles Mbonabuca et de Bitahinkamye. Cette décision a été prise en l'absence d'une des deux familles résidentes. Ils ont fermé leurs maisons et intimidé tous les habitants de la localité. Pourtant, les conflits entre rapatriés et résidents sont connus et ne concernent pas seulement les deux familles, un forcing violent comme tel ne fait qu'aggraver la situation et renforcer les divisions entre les deux groupes, affirme un observateur.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza

Un corps sans vie d'une fille de 25 ans du nom de Marie Boyabo, originaire de la colline Munyinya, commune Matongo, province Kayanza, a été retrouvé dans la matinée du 14 novembre 2016. Selon des témoins, la victime avait passé la soirée du 13 novembre 2016 dans un bar avec deux individus avec qui elle partageait de la bière. L'administrateur de la commune Matongo, Alexis Hacimana, a fait savoir que les enquêtes avaient déjà commencé pour mettre la main sur les présumés criminels.

Un cadavre retrouvé et amené dans la morgue de l'hôpital de Rumonge en province Rumonge

En date du 20 novembre 2016, le cadavre de Thierry Irakoze, âgé de 18 ans, fils de Nimbona et Nikundana, originaire de la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, a été retrouvé dans la

morgue de l'hôpital de Rumonge. Les responsables cherchent les parents de la victime pour récupérer le corps en vue de l'inhumer dignement.

Un cadavre retrouvé dans un champ de manioc en commune Mugwi, province Cibitoke

En date du 13 novembre 2016, un cadavre d'une personne du nom de Jérémie Havyarimana, âgé de 54 ans, a été découvert, sur la colline Ngoma, commune Mugwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Jérémie a été retrouvé poignardé dans un champ de manioc avec des blessures au visage. Un conflit foncier serait à l'origine de ce crime. La population demande des enquêtes urgentes pour pouvoir démasquer les auteurs de ce crime.

II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE

Un homme retrouvé pendu en commune Gatara, province Kayanza

Un homme du nom de Juvénal Minani, âgé de 35 ans, père de deux enfants, originaire de la colline Munini, zone Mbirizi, en commune Gatara, a été retrouvé mort dans la soirée du 15 novembre 2016. Des sources administratives et policières parlent de suicide mais n'évoquent pas les mobiles.

Le suicide est devenu un phénomène récurrent et inquiétant non seulement dans cette province mais aussi dans d'autres coins du pays. Dans cette province de Kayanza, d'autres cas ont été signalés en commune Kabarore, Kayanza et Muhanga. Certains analystes évoquent des assassinats camouflés en suicides.

II.3. DES ATTAQUES ARMEES

Un policier tué dans une attaque armée et deux personnes arrêtées et torturées en commune Muzinda, province Bubanza

En date du 15 novembre 2016, vers 19 heures, un policier du nom de Léonidas Gahungu, attaché à la position du chef-lieu de la zone Muzinda, a été grièvement blessé par 3 personnes non identifiées. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital de Mpanda. Selon des sources sur place, des Imbonerakure et policiers qui sont arrivés le matin du 16 novembre 2016, ont arrêté deux jeunes gens qui ont été torturés. Parmi les victimes, il y avait le prénommé Bosco, élève en 2nde Lettres modernes au Lycée communal de Muzinda.

Un enfant tué et trois autres grièvement blessés par grenade en commune Mpanda, province de Bubanza

Un enfant a été tué et deux autres blessés par grenade en date du 18 novembre 2016, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, ces trois enfants dont deux de Désiré Sindayigaya, représentant du CNDD-FDD sur la colline Rubira, étaient en train de jouer avec une grenade que l'un des enfants de Désiré Sindayigaya, a pris dans les minutions de son papa. Quelque temps après, la grenade a explosé, tuant un enfant de Désiré Sindayigaya et blessant deux autres. Ils ont été par la suite conduits à l'hôpital de Bubanza. Les mêmes sources indiquent que cet Imbonerakure Désiré Sindayigaya, avait été attrapé en possession de deux grenades qu'il voulait lancer contre un individu. Il a passé deux jours seulement au cachot avant d'être relâché sous la couverture du parti CNDD-FDD. Les habitants de cette localité se disent inquiets de la présence des armes dans les rangs des jeunes Imbonerakure qui ne cessent de causer de dégâts.

Une femme tuée par son mari en commune Gihogazi, province Karusi

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 20 novembre 2016, a indiqué que sur la colline Ruyaga, commune Gihogazi, province Karusi, une femme du nom de Gloriose Ndayikeza, a été tuée par son mari. C'est après que les administratifs aient chassé la 2^{ème} femme de cet homme, que ce dernier a

décidé de mettre fin à la vie de sa 1^{ère} femme. La victime a laissé 4 orphelins. Elle est la troisième femme tuée dans ces conditions depuis le début de l'année 2016 dans cette province.

Une personne retrouvée morte chez elle en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 16 novembre 2016, vers 18 heures 30 minutes, un vieil homme de 72 ans, nommé Appollinaire Ruratanaga, de la colline Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été retrouvé mort à son domicile. La victime a été assassinée à l'aide des coups de machette sur la tête, selon des sources sur place. C'est sa femme qui rentrait du marché qui l'a découvert. Les mobiles de son assassinat ne sont pas encore connus. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas connus et aucune personne n'a été arrêtée.

II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Incendie de deux magasins au marché du centre-ville de la province Kayanza

Après des incendies qui ont ravagé une vingtaine de marchés commerciaux presque dans toutes les provinces du pays, c'est le tour du marché central de Kayanza qui a failli prendre feu. Deux magasins ont été brûlés au centre-ville de la province Kayanza. Comme une fatalité, des infrastructures commerciales brûlent les dimanches. C'est ce dimanche 20 novembre 2016 que les deux magasins ont été incendiés. La protection civile a réussi à maîtriser le feu. L'origine de ce feu reste inconnue. La police explique comme toujours des problèmes de courants électrique mais cette explication convainc difficilement les victimes qui pensent à des malfaiteurs.

Des défilés d'intimidation organisés par des Imbonerakure dans toutes les provinces du pays

En date du 19 novembre 2016, lors de la journée dédiée au combattant, les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, ont organisé des défilés dans toutes les provinces du pays. Selon des témoins sur place, ces défilés étaient une démonstration de force et de militarisation des jeunes Imbonerakure.

A titre illustratif, en province Kayanza, les jeunes Imbonerakure ont défilé avec des armes à feu, ce qui a créé une peur panique au sein de la population. Dans toutes les provinces où ces défilés ont eu lieu, des slogans insultant les opposants et les occidentaux ont été entonnés. Les mêmes sources indiquent aussi que ces jeunes Imbonerakure ont défilé en uniforme militaires et policiers et portaient des armes à feu pour les uns tandis que d'autres portaient des gourdins. Ce qui a terrifié les habitants de Kayanza.

A Muyinga, des Imbonerakure ont défilé dans les rues, scandant des slogans de guerre. Certains portaient des bottines et tenues militaires avec des gourdins et des arbres façonnés en armes.

A Gitega, précisément en commune Rutegama, le Président de la république Pierre Nkurunziza, a animé les cérémonies de la journée dédiée au combattant, en compagnie avec le président du parti CNDD-FDD, le Général Major, Evariste Ndayishimiye et le président de l'Assemblée Nationale, Pascal Nyabenda. Dans son discours, il a menacé de se préparer à la guerre et incité les membres de son parti politique à être prêts à combattre les opposants politiques qui sont qualifiés d' « ennemis de la paix ».

Partout où les défilés ont eu lieu, les habitants ont présenté un climat de peur sur ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont attendu, voir que, dans les slogans de ces jeunes Imbonerakure, ils ont alerté qu'ils se préparent contre une attaque des gens qu'ils ont appelé des « Mujeri », un qualificatif collé aux présumés opposants politiques du Président Pierre Nkurunziza. Le « Mujeri » est un chien errant et maigre à abattre.

Des patrouilles inquiétantes des Imbonerakure en commune et province Ngozi

En province de Ngozi, des Imbonerakure font des patrouilles nocturnes en possessions des gourdins et en tenues de longues vestes noires imperméables de la police. Selon un habitant du quartier Kinyami de la commune et province Ngozi qu'il les a vus en date du 19 novembre 2016, c'est Bosco Ndayishimiye alias Kinuma, représentant des jeunes Imbonerakure en commune Ngozi et Claude, représentant des jeunes Imbonerakure à l'université de Ngozi, qui sont à la tête de ces patrouilles. Les mêmes sources indiquent que ces tenues imperméables de la police ont été distribuées par le président du Sénat Révérien Ndikuriyo à l'endroit des Imbonerakure de Ngozi, pour les protéger contre la pluie pendant des séances de patrouille, à l'image des militaires et policiers.

Collectes forcées des fonds dans différentes provinces du pays

Le pouvoir CNDD-FDD contraint les citoyens burundais sans distinction à s'acquitter des contributions forcées. L'objet de ces contributions varie de province en province. Dans certaines provinces, l'administration provinciale évoque le besoin de construction de stades, dans d'autres c'est la construction des écoles pendant que d'autres parlent de construction des immeubles servant de bureaux. Pour d'autres encore, c'est la construction des permanences du parti au pouvoir CNDD-FDD. Dans certains endroits, l'opération de collecte est faite par des jeunes Imbonerakure qui évoquent carrément le besoin de contribution pour le parti.

En province Makamba, le gouverneur a exigé à tout fonctionnaire travaillant dans cette province de s'acquitter d'une contribution pour la construction d'un immeuble en étage de cinq niveaux servant de bureaux pour l'administration provinciale. Le montant varie entre 5000 et 20 000 fbu selon les services. Tout fonctionnaire qui n'aura pas payé cette contribution n'aura droit à aucun document administratif. Il ajoute que la sanction en plus sera de muter les récalcitrants.

En province Karusi, le gouverneur de province contraint depuis le 14 novembre 2016, tous les fonctionnaires œuvrant dans la province de donner 3% de leurs salaires pour la construction du stade. La colère est au comble, les fonctionnaires se préparent à la résistance contre la mesure injuste et disent que le gouverneur n'a pas les compétences de prendre une telle mesure qui viole les droits des fonctionnaires. Ils dénoncent déjà les difficultés de joindre les deux bouts du mois du fait de la pauvreté grandissante qui secoue leurs ménages. Pour ces fonctionnaires, la mesure est arbitraire du moment qu'il n'y a pas de devis qui prouvent les montants indispensables pour la construction de ce stade. Selon des sources sur place, le gouverneur de la province Karusi a émis l'ordre à tous les chefs de service d'exiger ces frais avant la délivrance de tout document administratif.

Dans le bulletin précédent, nous avons également relevé le cas de deux autres provinces Muyinga et Bururi.

En date du 7 novembre 2016, le gouverneur de province de Muyinga, Aline Manirabarusha, a fait savoir dans son communiqué rendu public que tous les habitants de la province Muyinga, commerçants, ONGs ainsi que tous les ménages, sont obligés de contribuer pour l'aménagement d'un terrain de football au chef-lieu de la province Muyinga. Cette contribution varie entre 500, 5.000 et même 100.000 fbu selon qu'il s'agisse de ménages ou de commerçants. Pour les ONGs, le personnel doit payer au moins le 1/10^{ème} de leur salaire qui doit être retiré à la source par leurs employeurs puis versés sur le compte de la province sous peine de voir ces ONGs chassées de la province en cas de refus. Pour les militaires de la 4^{ème} région, une somme exceptionnelle de 5000 fbu a été décidée sans aucune explication.

Selon des sources sur place, c'est le gouverneur lui-même qui fait la collecte de cet argent sans reçu. Tout le monde s'inquiète de ces contributions forcées qui sont faites en faisant fi de la situation de pauvreté dans laquelle se trouve la population burundaise en général et de celle de Muyinga en particulier. La même source déplore un plan déguisé du gouvernement de collecter des fonds pour faire fonctionner les institutions de l'Etat en mal financier pendant ces jours où la coopération avec les principaux partenaires financiers ont suspendu leurs appuis.

Des collectes forcées d'argent au profit du parti CNDD-FDD sont organisées dans différents coins du pays. En commune Matana, province Bururi, par exemple, les Imbonerakure en complicité avec le chef de poste de police forcent des boutiquiers et des conducteurs de taxi-moto à payer des contributions allant de 10.000 à 50.000 fbu pour le parti et menacent de mort quiconque refuserait de s'en acquitter.

Un bébé tué par sa propre mère en commune Giteranyi, province Muyinga

Fiesta Nduwimana, un bébé âgé d'une année et 10 mois a été tué par sa mère biologique Spès Kabirori, enseignante à Giteranyi, âgé de 42 ans, mère de 5 autres enfants. La scène s'est passée dans la matinée du 15 novembre 2016 vers 8 heures 30 minutes. L'auteur du crime a ligoté son enfant et l'a battu. Il a par la suite été arrêté et conduit au cachot de la PJ de Muyinga. Une expertise médicale est envisagée par les officiers de Police Judiciaires pour déterminer l'état de sa santé mentale avant de commencer le dossier. Ses voisins affirment que cette femme souffre de maladie mentale.

Un bébé égorgé et jeté dans une latrine en commune Vumbi, province Kirundo

Amandine Igiraneza, âgée de 22 ans, originaire de la colline Gikomero, commune vumbi, a égorgé et jeté dans une latrine son bébé âgé d'un mois. Cet infanticide a été commis le 9 novembre 2016. Amandine a déclaré qu'elle a mis fin à la vie de son bébé parce que, Déogratias Manirakiza, le père présumé de l'enfant, ne l'a pas reconnu pas. Le criminel est dans les mains de la police et tous ses voisins demandent que justice soit faite.

Des fouilles perquisitions intimidantes et répressives

Les fouilles perquisitions constituent désormais une arme choisie par le pouvoir du CNDD-FDD pour intimider, terroriser et réprimer ses présumés opposants politiques. Presque partout dans le pays, des fouilles policières sont organisées dans des ménages suspectés d'appartenir au mouvement de contestation contre le régime du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le plus souvent, ces fouilles perquisitions sont suivies des arrestations arbitraires, de rançonnements et de menaces diverses. Certains habitants ont dû abandonner leurs biens et décidé de prendre le chemin d'exil suite à ces menaces et intimidations. Dans les bulletins précédents, des cas de fouilles perquisition répétitives ont été évoqués et continuent.

Dans la matinée du 19 novembre 2016, des policiers et militaires ont encore une fois organisé une fouille-perquisition sur les 13^{ème} et 14^{ème} avenues de la zone urbaine de Cibitoke. Au cours de cette fouille, ils faisaient aussi le contrôle des cahiers de ménages et les vérifications de reçus de paiement des frais d'hygiène. Il y a eu plusieurs personnes qui ont été arrêtées mais libérées après paiement de rançons.

Rappelons que des fouilles perquisitions avaient été organisées dans cette même zone le 12 novembre 2016 de la 6^{ème} à la 8^{ème} avenue, le 16 novembre 2016, de la 1^{ère} à la 2^{ème} avenue et le 18 novembre 2016 de la 11^{ème} à la 12^{ème} avenue.

Un recensement ethnique inquiétant dans le secteur de l'administration publique

Le recensement ethnique décidé par le pouvoir du CNDD-FDD fait peur aux fonctionnaires et à la population burundaise en général. Ce recensement a été demandé par le sénat burundais par la correspondance de son président Révérien Ndikuriyo, datée du 25 octobre 2016. Le Ministre de la fonction publique, du travail et de l'emploi a adressé à son tour à tous les directeurs généraux, inspecteurs généraux, les directeurs et tous les chefs de services la lettre référencée 570-1674-CAB-RH-2016 du 2 novembre 2016. Ces différentes autorités instruisent une « *enquête sur l'état du respect des équilibres ethniques*

exigés par la constitution au sein de l'administration publique et parapublique, des administrations personnalisées de l'Etat ainsi que des services décentralisés et déconcentrés». Une fiche « à remplir personnellement » est annexée à la lettre du Ministre et comprend notamment le nom et le prénom du fonctionnaire, sa fonction, les dates de naissance et d'engagement, les modes de recrutement subis, le sexe, l'ethnie (Hutu, Tutsi, Twa) et la province d'origine.

Les cadres et agents de l'administration publique, parapublique, personnalisée, décentralisée et déconcentrée sont inquiets de ce recensement estimant que le sénat burundais aurait mal compris les dispositions de la Constitution burundaise émanant de l'Accord d'Arusha qui stipule que les équilibres ethniques concernent uniquement les postes politiques.

Tout le monde se pose la question de savoir l'objectif réel et la finalité de ce recensement dans un contexte socio-politique où la communauté nationale et internationale dénonce un risque de génocide en préparation et en cours au Burundi.

L'Accord d'Arusha qui avait prôné des équilibres ethniques dans les postes politique et des Forces de défense et de sécurité, avait tenu portant à clarifier en son article 7 au point 4 que « *...la promotion, de manière volontariste, des groupes défavorisés, en particulier les Batwa, afin de corriger les déséquilibres existant dans tous les secteurs. Cette promotion se fera, en préservant toutefois le professionnalisme et en évitant le système des quotas, selon un calendrier qui commencera avec la période de transition* ». Dans l'administration publique, le point 8 propose « *Des chances égales d'accès pour tous les hommes et les femmes, par le respect strict des lois et règlements en matière de recrutement du personnel de l'Etat et des entreprises publiques et paraétatiques ou l'adoption de lois et règlements en la matière et par la transparence des concours d'entrée* ». L'accord propose au point 9 « *la dépolitisation de l'administration en vue de sa stabilité. À cet égard, une loi devra être votée pour distinguer les fonctions politiques et les fonctions techniques. Les titulaires de la première catégorie peuvent changer avec les régimes; en revanche, les cadres techniques doivent avoir une garantie de continuité.* »

Dans le protocole II qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance en son chapitre premier qui parle des principes constitutionnels de la constitution de la période post-transition, l'article 10, en son point 4, stipule que « *l'Administration est largement représentative de la nation burundaise et doit refléter la diversité de ses composantes. Les pratiques qu'elle observe en matière d'emploi sont fondées sur des critères d'aptitude objectifs et équitables ainsi que sur la nécessité de corriger les déséquilibres et d'assurer une large représentation.* » Le point 5 prévoit une loi qui « *précise la distinction entre les postes de carrière ou postes techniques et les postes politiques.* »

Le recensement ethnique en cours viole le point 6 qui stipule « *qu'aucun agent de la fonction publique ou de la branche judiciaire de l'Etat ne peut bénéficier d'un traitement de faveur ni faire l'objet d'un traitement partial au seul motif de son sexe, de son origine ethnique ou de son appartenance politique.* » il viole l'article 6 du statut général des fonctionnaires qui interdit toute distinction fondée sur l'origine sociale et ethnique ».

Le recensement viole aussi l'article 6 du statut général des fonctionnaires qui s'insurge contre « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur : la religion, le genre, l'opinion politique, l'origine sociale ou ethnique.... ». Les fonctionnaires burundais craignent une accentuation de la discrimination basée sur l'appartenance ethnique qui était déjà en vue. Les DDHs n'avaient cessé de dénoncer le recrutement et la promotion sur base du militantisme politique.

Une fillette maltraitée par sa mère en commune et province Cankuzo

En date du 16 novembre 2016, une jeune fille du nom de Mirabelle, âgée de 10 ans, fille d'Anicet Igirubuntu et Domina Gisegenya, de la colline, commune et province Cankuzo et écolière à l'EP de Cankuzo II a été maltraitée par sa mère commerçante par des coups de bâton et en la brûlant sur les fesses. C'est sa maîtresse qui l'a découvert en voyant que l'enfant n'était pas capable de s'asseoir sur le banc pupitre. On l'a vite conduite à l'hôpital de Cankuzo pour des soins médicaux mais là aussi elle a été référée vers l'hôpital de Ruyigi où elle est actuellement hospitalisée. L'auteur de ces atrocités a été arrêté et est actuellement incarcérée au cachot du parquet de Cankuzo.

Des cas de justice populaire en province Cankuzo

Les premiers cas de justice populaire sont liés au banditisme. En date du 19 octobre 2016, sur la colline Nyuro en commune Gisagara, Abraham Ntagabo et Méthode Mutsindo, originaires de la colline Muganza, sous-colline Rurengera en commune Gisagara, ont été tués par la population de la colline Nyuro leur accusant de V.Q. Ils venaient du marché de Cankuzo pour vendre 2 chèvres qu'ils auraient volées sur la colline Ramba en commune Gisagara. Deux présumés auteurs de la colline Nyuro ont été appréhendés et détenus au commissariat de police de Cankuzo pour des raisons d'enquête.

L'autre cas est de Gilbert Nzobarega, de la colline Munzenze en commune Mishiha qui a été tué par ses voisins en date du 1^{er} novembre 2016, l'accusant d'avoir volé une chèvre. Aucune suite n'a été réservée à ce crime.

Les deux autres cas de justice populaire sont liés à la sorcellerie. Le soir du mercredi 26 octobre 2016, vers 17 heures 45 minutes, sur la colline Nyuro en commune Gisagara, une femme Jeanine Niyongere, âgée de 28 ans a été assassinée à son domicile par ses voisins. Une autre femme du nom d'Immaculée Ntigacika a été frappée à mort par ces mêmes personnes et a été hospitalisée à l'hôpital de Murore. Selon les sources en provenance des autorités communales de Gisagara, elles seraient accusées par les voisins de sorcellerie. Le conseiller technique de l'administrateur chargé des affaires administratives et sociales a été sur les lieux le lendemain pour faire le constat. Quatre présumés auteurs de ces actes ont pris fuite. Ils sont tous de cette colline de Nyuro.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La ligue Iteka est inquiète des violations quasi quotidiennes des droits de l'Homme, des attaques armées et des contributions financières forcées en faveur du parti au pouvoir dont sont victimes des citoyens burundais déjà en situation de paupérisation grandissante suite à la crise déclenchée par le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur en arrêtant des gens et en commettant des tortures et des assassinats, dans l'impunité totale, avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin sans tarder à la promotion et à la radicalisation des divisions ethniques dont les conséquences graves sont de triste mémoire au pays ;
- De mettre en œuvre des mesures qui allègent la situation économique des ménages burundais en proie à une crise alimentaire grandissante.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.